

Résolution 803

Dénoncer l'industrie des prélèvements forcés d'organes en Chine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que de forts soupçons existent que les autorités chinoises aient mis en œuvre une pratique à large échelle de prélèvements d'organes sur les condamnés à mort ;
- que des soupçons existent également concernant le prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes dans ce pays ;
- que des prélèvements d'organes forcés organisés et planifiés constituent une violation grave des droits fondamentaux ;
- que de plus en plus de parlementaires s'insurgent dans le monde contre de telles pratiques ;
- que, face aux présomptions qui paraissent de plus en plus fortes, médecins, politiciens et défenseurs des droits de l'Homme ont demandé ces derniers mois à la communauté internationale de réagir ;
- que ces préoccupations légitimes doivent faire l'objet de réponses circonstanciées des autorités chinoises ;
- que la République et canton de Genève se doit de faire part de sa préoccupation et qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des autorités fédérales face à ces soupçons,

invite le Conseil d'Etat

à transmettre cette résolution aux Chambres fédérales afin qu'elles interpellent le Conseil fédéral et lui demande d'intervenir auprès des autorités chinoises pour obtenir des explications et, cas échéant, exiger la fin de ces pratiques.